

## Agent archiviste

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	MAIRIE DE LA TESTE-DE-BUCH
<b>Grade :</b>	Adjoint territorial du patrimoine
<b>Référence :</b>	O03319013138
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	17/01/2019
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/03/2019
<b>Date limite de candidature :</b>	15/02/2019
<b>Service d'affectation :</b>	Archives

### Lieu de travail

<b>Département du lieu de travail :</b>	Gironde
<b>Lieu de travail :</b>	Hôtel de ville - 1 esplanade edmond doré - bp 50105 33164 La teste de buch cedex

### Détails de l'offre

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Adjoint territorial du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Autre
<b>Métier(s) :</b>	Autre

**Descriptif de l'emploi :**  
Traiter les archives contemporaines

**Profil demandé :**

- Maîtriser le français écrit (orthographe, grammaire, conjugaison) ;
- Savoir suivre et appliquer des procédures ;
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales ;

- Connaître les textes législatifs et réglementaires en matière d'archives publiques ;
- Avoir une expérience significative dans le traitement d'archives publiques contemporaines ;
- Savoir utiliser Excel.

**Mission :**

- Traiter l'arriéré : reprise des bordereaux de versement existants, tri, classement, conditionnement, élimination, indexation, relocalisation ;
- Traiter les nouveaux versements : accompagnement des services, réception des boîtes, contrôle, application des tableaux de gestion, indexation, rangement et localisation.

**Contact et informations complémentaires :** Port de charges. Travail sur deux sites. Permis B nécessaire. Connaissance du progiciel Ligeo appréciée

**Courriel :** [drh@latestedebuch.fr](mailto:drh@latestedebuch.fr)

**Téléphone :** 05 56 22 35 00

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.